JOURNAL NUMÉRIQUE

VENDREDI 10 MARS 2023 // N°66

SOMMAIRE

A LA UNE – P.1

"PARIS ACTU" – P.2

RAPPELS – P.6

FOOT FÉMININ – P.8

FOOT ANIMATION – P.9

FORMATIONS – P.13

CLASSEMENTS – P.15

P.V – P.22

INITIATION ARBITRAGE : FOOT ANIMATION

Dans le cadre du développement de la vocation à l'arbitrage dès le plus jeune âge, le District organise une initiation **GRATUITE** à destination des licencié(e)s filles et garçons U12 et U13 issus des clubs parisiens du District le :

Vendredi 28 Avril 2023

ATTENTION : Places limitées !

Pour s'inscrire 👉 **https://forms.office.com/e/vXEY6Bb9kt**

Toutes les infos : WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR

COUPES DEPARTEMENTALES : TIRAGE DES 1/2 FINALES

A vos Agendas !

Le tirage au sort des 1/2 finales des coupes départementales aura lieu le **Mardi 28 Mars 2023 à 17h45**, au siège du District (6 Av. Joseph Bédier - 75013 Paris).

A cette occasion, le District invite **1 représentant** de chaque club encore en lice à venir assister à ce tirage.

Plus d'infos : WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR

CONCOURS INF : RESULTATS 2EME TOUR

Les résultats sont tombés !

L'INF Clairefontaine a publié les résultats pour l'accession au 2ème tour régional du concours INF U13 (Filles et Garçons).

CONCOURS U13 F

CONCOURS U13 G

Souhaitons meilleure réussite possible pour les différents représentants parisiens.

E-CUP 2023 : RÉSULTATS DU TOURNOI PARISIEN

Nous connaissons le grand vainqueur !

Le tournoi départemental E-Cup FFF 2023 s'est achevé ce lundi 6 mars 2023. La compétition s'est déroulée durant tout le mois de février sur PS5. Les deux finalistes sont qualifiés pour le tournoi régional organisé par la Ligue Paris-IDF qui aura lieu le **samedi 25 mars 2023** au siège de la Ligue PARIS-IDF.

TOUS LES RESULTATS : ICI

LA COURSE DU CŒUR

"LA COURSE DU COEUR"

Le District Parisien de Football rappelle son soutien à "LA COURSE DU COEUR".

Cet évènement sportif organisé par Trans-Forme qui permet de mettre l'exploit sportif au service du don d'organes.

L'objectif de cette course est avant tout de sensibiliser le public au don d'organes et de tissus notamment à travers diverses opérations auprès des établissements scolaires tout au fil du parcours.

Le District, par le biais d'un des membres de son Comité Directeur, Mme Albane SARTORIUS, qui participe à cet évènement, est fier de soutenir cette noble cause.

Si vous voulez soutenir le don d'organe :

1 - Installez l'application : "JEU DES CLICS - CDC 2023"
Jeu des Clics – CDC 2023 – Applications sur Google Play
Jeu des Clics - CDC 2022 dans l'App Store (apple.com)
2 - Cliquez pour "Société Francophone de Transplantation"
=> quotidiennement jusqu'au 26 mars
3 - Relayez l'information

LANCEMENT DU DISPOSITIF FAFA - EMPLOI

Le dispositif FAFA Emploi est désormais lancé par la F.F.F depuis ce **1er Mars 2023.**

Les clubs intéressés par cette possibilité de financement d'un poste au sein de leur organisme, pourront désormais débuter les démarches à partir de cette date.

Nous rappelons que cette aide est éligible pour la création des postes suivants :

- **Responsable Administratif/ve**
- **Responsable Sportif/ve**
- **Responsable Administratif/ve et Sportif/ve**

Pour prendre connaissance du cahier des charges et des informations aux modalités d'inscription :

WWW.PARIS-IDF.FFF.FR

PORTAIL CLUBS

Un outil pour vous aider à gérer plus facilement votre club et retrouver des informations qui vous concernent.

PLATEFORME "PORTAILS CLUB"

Portailclubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de **gérer de manière facilitée votre club**. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (**Footclubs / FAFA** etc).

Sur Portailclubs, vous retrouverez des **informations et documents** qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Cet outil est primordial également dans les **démarches d'inscriptions aux différentes formations**

Plus d'infos : 👉 **Portailclubs**

"PARISIENNES O FOOT"

La nouvelle édition des Parisiennes ô foot a une nouvelle date.
L'évènement aura lieu le :

DIMANCHE 02 AVRIL 2023
DE 10h00 à 11h30
Au gymnase CARPENTIER (81 bvd Massena 75013 PARIS)

Pour participer, les clubs parisiens ont jusqu'au **Jeudi 30 Mars** pour s'inscrire par mail : technique@district75foot.fff.fr

Plus d'infos : WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR

CHALLENGES : TIRAGE 3EME TOUR

Samedi 11 Mars 2023

CHALLENGE U10
3eme Tour

Poule A

- CA Paris 14
- United FC Paris 17
- Paris 13 Atletico

Poule B

- Paris FC
- Enfants de Passy
- Espérance Paris 19

Poule C

- Poule F 2 ème *(en attente de résultat)*
- AC Paris 15
- Paris Université Club

Poule D

- Poule F 1er *(en attente de résultat)*
- FC Solitaires
- ES Paris 13

CHALLENGES : TIRAGE 3EME TOUR

Samedi 11 Mars 2023

CHALLENGE U11
3eme Tour

Poule A

- ES 16
- Trops FC
- ES Paris 13
- Camilienne SP

Poule B

- Paris Université Club
- Paris Pouchet XVII
- Paris 13 Atletico

Poule C

- ES Petits Anges
- Espérance Paris 19
- Paris Alésia FC

Poule D

- Solitaires FC
- AC Paris 15
- Enfants de Passy

CHALLENGES : TIRAGE 3EME TOUR

Samedi 11 Mars 2023

CHALLENGE U12
3eme Tour

Poule A

- Paris Université Club
- AC Paris 15
- Poule C 1er *(en attente de résultat)*

Poule B

- OFC Couronnes
- Poule C 2ème *(en attente de résultat)*
- Paris FC

Poule C

- ES Paris XIII
- Paris 13 Atlético
- La Salésienne de Paris

Poule D

- Pitray Olier
- ES 16
- Paris Alésia FC

CHALLENGES : TIRAGE 3EME TOUR

Samedi 11 Mars 2023

CHALLENGE U13
3eme Tour

Poule A
- AC Paris 15
- Espérance Paris 19
- Antillais Paris 19
- Pitray Olier
- AF Paris 18

Poule B
- Ol. Montmartre
- Paris Université Club
- UA Chantier
- OFC Couronnes
- Paris FC

Poule C
- Paris Alésia FC
- UJA Maccabi
- Paris 13 Atlético

Poule D
- La Salésienne de Paris
- ES Petits Anges
- Camillienne SP

Poule E
- US Paris XI
- ES Parisienne
- Enfants de Passy

Poule F
- ES 16
- Nicolaite de Chaillot
- FC Solitaires

FORMATIONS EDUCATEUR : NOUVELLES DATES

PLANNING DES FORMATIONS 2023

VACANCES DE PRINTEMPS

CFF2		CFF3	
MODULE U13 02/05/2023 & 03/05/2023	MODULE U13 02/05/2023 & 03/05/2023	MODULE U17 - U19 26/04/2023 & 27/04/2023	MODULE U17 - U19 26/04/2023 & 27/04/2023
MODULE U15 04/05/2023 & 05/05/2023	MODULE U15 04/05/2023 & 05/05/2023	MODULE SENIORS 24/04/2023 & 25/04/2023	MODULE SENIORS 24/04/2023 & 25/04/2023

CERTIFICATION

CFF 1 CFF2 & CFF3

28/04/2023

S'inscrire : ICI

CERTIFICATIONS DU 24 FÉVRIER : LES RESULTATS !

Les résultats des certifications du 24 février dernier sont tombés !

VOIR LES RÉSULTATS

ANCIENS / CDM

- ANCIENS D1
- ANCIENS D2 - POULE A
- ANCIENS D2 - POULE B
- CRITERIUM ANCIENS +45 ANS
- CDM 1

SENIORS

- SENIORS D1
- SENIORS D2
- SENIORS D3 - POULE A
- SENIORS D3 - POULE B
- SENIORS D4 - POULE A
- SENIORS D4 - POULE B
- SENIORS D4 - POULE C

U18

- U18 D1
- U18 D2
- U18 D3 - POULE A
- U18 D3 - POULE B

U16

- U16 D1
- U16 D2 - POULE A
- U16 D2 - POULE B
- U16 D3 - POULE A
- U16 D3 - POULE B
- U16 D3 - POULE C
- U16 D3 - POULE D

U14

- U14 D1
- U14 D2 - POULE A
- U14 D2 - POULE B
- U14 D3 - POULE A
- U14 D3 - POULE B
- U14 D3 - POULE C
- U14 D4 - POULE A
- U14 D4 - POULE B

FÉMININES

- SENIORS FÉMININES D1
- CRITERIUM SENIORS A 7
- CRITERIUM U15 F

FUTSAL

- FUTSAL D1
- FUTSAL D2
- CHAMPIONNAT FUTSAL U14
- CHAMPIONNAT FUTSAL U16

Procès-Verbaux des commissions

- **Commission Départementale d'Arbitrage**
  (PV du 09 Février)
- **Comité d'Appel des Affaires Courantes**
  (PV du 02 Mars)
- **Commission d'Organisation des Compétitions**
  (PV du 06 Mars)

Commission Départementale d'Arbitrage

Réunion du 09/02/2023

Président : M. BOUDJEDIR Abdel

Présents : MM. MATOUTOU Jean, SIBA Lucien, BERKEMAL Karl, YAKOUBI Cherif, GOULHI Salah, FILIN Louis, PRINCERUS Reginal, BOUSSAHA Abderaouf, BOUTCHICHE Abdennour, MOUHASSEL Fouad, MEJRI Najib, MIHOUB Moulay, TABTI Djamel, DOUAY Kévin, FALL Cheikh

OBSERVATIONS

La commission rapporte qu'à ce jour, 127 observations ont pu être réalisées toutes catégories confondues. 70 observations sont encore à faire avant la fin de saison.

L'objectif fixé par la commission est de terminer ces observations à la fin du mois d'avril.

Rappels aux observateurs :

- Les rapports d'observations doivent être envoyés au plus tard, 4 jours après le match en question.
- Les rapports doivent être rédigés au format numérique.
- Les notes doivent être en cohérence avec le contenu du rapport. En cas de fort potentiel d'arbitrage, les profils doivent être immédiatement signalés à la CDA.
- Les observateurs doivent obligatoirement arrivés avant les arbitres candidats lors des matchs de validation. De plus, ils doivent accompagner les candidats dans les formalités d'avant match et d'après match.
- Les observateurs doivent procéder au débriefing dans les vestiaires avec le candidat immédiatement une fois que les formalités administratives ne soient réalisées.

FORMATIONS

F.I.A :

Durant la première partie de la saison, 3 F.I.A ont pu être organisées au cours desquelles, environ 50 stagiaires ont été formés puis validés lors de la partie pratique grâce aux observations.

La 4ème F.I.A est en cours de déroulement lors des week-ends :

- ***Samedi 04 et Dimanche 05 Février 2023***
- ***Samedi 11 et Dimanche 12 Février 2023***

La commission mentionne qu'une dernière F.I.A pourra être organisée courant du mois de Mai en fonction de la demande des clubs parisiens.

La commission indique également qu'un projet de formation permettant la sensibilisation de l'arbitrage pour un public jeune (12/13 ans) lors des rencontres de l'école de foot, est en cours d'élaboration. Cette formation se déroulerait courant du mois d'Avril.

Pôle FAR :

La section FAR de la CDA 75 est composée de 9 arbitres seniors et de 6 jeunes arbitres en vue de la préparation à l'examen d'arbitre régional en fin de saison.

Un premier examen blanc aura lieu le samedi 11 février 2023 au District.

La réflexion est donnée quant à l'organisation envisagée de séances pratiques sur le terrain dans le but d'apporter des connaissances pratiques supplémentaires.

Test :

La commission indique que les arbitres n'ayant pas satisfait aux tests physiques et théoriques, seront mis à disposition de la CDA concernant les désignations.

Un ultime test théorique est fixé le samedi 18 mars à 09h00 au District, pour lequel la présence est obligatoire concernant les arbitres concernés.

Au sujet de la pratique du Futsal, un test physique aura lieu le jeudi 23 février au gymnase de la Goutte d'Or.

Formation continue des arbitres :

La commission indique qu'il y aura des séances de formation continue qui auront lieu au District par catégorie lors des dates suivantes :

- ***Mardi 14 et Jeudi 16 Mars de 19h30 à 21h00 : JAD et Féminines***
- ***Mardi 21 et Jeudi 23 Mars de 19h30 à 21h00 : D3-D4***
- ***Samedi 25 Mars de 09h00 à 12h00 : Arbitres assistants***
- ***Mardi 28 et Jeudi 30 Mars de 19h30 à 21h00 : D1 – D2***

RAPPELS

Les membres de la CDA tiennent à rappeler quelques fondamentaux à prendre en compte pour chaque arbitre dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions :

- Les arbitres doivent arriver au moins une heure avant le coup d'envoi de la rencontre
- Les arbitres doivent consultés leurs désignations via le portail des officiels après le vendredi 20h.
- Le port de l'écusson est **obligatoire** pour tous les arbitres. En cas de perte ou de vol, il est demandé aux arbitres de se présenter au District afin d'en récupérer un nouveau (tarifé à 5€).
- **Vérifications :**
  - Contrôle visuel **obligatoire** des licences d'avant match.
  - Contrôle des badges de l'éducateur **obligatoire** pour les catégories D1 de U14 à Seniors.
  - Contrôle et vérification des personnes présentes sur le banc de touche.
- **Rapports :**
  - Les rapports disciplinaires qui font suite soit à une exclusion, soit à tout incident survenu lors d'un match, doivent être envoyés avant le **mardi 12h** suivant la rencontre par mail au secrétariat du District (secretariat@district75foot.fff.fr) en mettant en copie la CDA (cda@district75foot.fff.fr).

- Les rapports disciplinaires doivent être le plus complet possible, en veillant à ne pas oublier de citer (entre guillemets) les paroles dites par les différents acteurs de la rencontre.

- La présence des arbitres convoqués en commission de discipline est **impérative**, et peut être accompagnée de l'UNAF lors de l'audition.

TRAITEMENT LOIS DU JEU

Hors la présence des observateurs MM. MATOUTOU, YAKOUBI, PRINCERUS, BOUSSAHA, MEJRI, FALL, MIHOUB qui ont ni traité, ni délibéré sur les réserves suivantes.

RESERVES TECHNIQUES :

Match n°25477884 : AS BON CONSEIL / ESPERANCE PARIS 19
U18 – COUPE DEP. 75 du 29/01/2023 :

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier (mail de confirmation de l'ESPERANCE PARIS 19ème, du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre et de la feuille de match).

Constatant que la réserve a été déposée après la rencontre, lors des formalités administratives d'après-match.

Considérant que selon l'article 30.11 (a) des R.S.G de la LPIFF, pour être recevable une réserve technique doit être déposée au premier arrêt de jeu suivant le fait contesté.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

De ce fait, la commission informe le club de l'Espérance Paris 19 que la réserve est irrecevable sur la forme.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

*****

Match n°24558040 : PARIS XIII ES / AS PARIS
U16 D2 – Poule A du 15/01/2023 :

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier (mail de confirmation de l'AS Paris, du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, et de la feuille de match).

Constatant que la réserve désigne un motif lié à un fait de jeu et non lié à une erreur technique de l'arbitre.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

De ce fait, la commission informe le club de l'AS Paris que la réserve est recevable mais non fondée.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

*****

Match n°24551950 : ESC XVème / PARIS 15 A.C
Seniors D3 – POULE B du 15/01/2023 :

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier (mail de confirmation de PARIS 15 A.C, du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, et de la feuille de match).

Constatant que la réserve technique n'étant pas inscrite sur la feuille de match mais relatée sur le mail de confirmation de PARIS 15 A.C reçu le 16/01.

Considérant que selon l'article 30.11 des R.S.G de la LPIFF, une réserve technique doit être inscrite sur la feuille de match par l'arbitre à l'issue de la rencontre une fois que celle-ci fut déposée lors de l'arrêt de jeu.

Constatant, selon le rapport de l'arbitre qu'aucune demande de réserve technique n'est mentionnée, mais présentant une situation de nature administrative.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlement Généraux de la F.F.F. pour l'appréciation des faits, notamment disciplinaires, les déclarations d'un arbitre ou de toute personne assurant une fonction officielle doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission informe le club de Paris 15 A.C que la réserve est irrecevable sur la forme.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

*****

Le président : M. BOUDJEDIR Le secrétaire de séance : M. DOUAY

Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCES-VERBAL

02 mars 2023

Président : M. André-Paul TROUDART
Présents : MM. Jean-Jacques BENGUIGUI, Mustapha BEN AYED, Fabrice DARTOIS, Jacques LAVIGNE, Nuno Filipe MIGUEL,
Assistent : MM. Marc VINCENTI pour le premier dossier, puis Christopher HEDER

APPEL DE FUTSAL PARIS XV d'une décision de la Commission Départementale de Futsal du 13/02/23 :

Match n°22705195 du 18/02/2023 : COUPE U12 FUTSAL – MACCABI PARIS / FUTSAL PARIS XV

« **COUPE 75 U14**
1/4 de finale le 04/03/23 – tirage le 13/02/23
1/2 finale le 08/04/23 – tirage le 06/03/23
COUPE 75 U12
1/4 de finale le 04/03/23 – tirage le 13/02/23
1/2 finale le 08/04/23 – tirage le 06/03/23 »

Le Comité,

Hors la présence de M. Jacques LAVIGNE, qui n'a pas assisté à l'étude, à la discussion ni à la décision de ce dossier,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

La parole ayant été donnée en dernier au club du FUTSAL PARIS XV

Après avoir constaté l'absence non excusée d'un représentant de PARIS ACASA,

Après audition de :
Pour le club du club de
- M. Laurent BRUDER, Président du club FUTSAL PARIS XV

Pour le club de MACCABI PARIS :
- M. Jean-Jacques BENGUIGUI, Président du Club de MACCABI PARIS METROPOLE

Considérant que M. Laurent BRUDER, Président du Club de FUTSAL PARIS XV exprime fortement le souhait de voir les enfants jouer une compétition, et blâme vivement la publication tardive d'un calendrier difficile à respecter en périodes de vacances scolaires, délai qui ne laisse pas au club le temps de s'organiser,

Considérant que M. Jean-Jacques BENGUIGUI, Président du club de MACCABI PARIS METROPOLE déclare que les tirages au sort ont été effectués le lundi et publiés le mardi précédents les dates de rencontres, et que les clubs devaient jouer impérativement le samedi sauf accord entre les clubs pour déplacer les dates des matchs,

Considérant que M. Jean-Jacques BENGUIGUI insiste sur le fait qu'étant club recevant il avait dû insister auprès des instances de la Ville de Paris pour avoir des terrains disponibles pour organiser ce tour de coupe, et qu'il n'y a eu aucune réclamation,

La parole ayant été donnée en dernier à M. Laurent BRUDER, qui émet le vœu de voir le match à jouer, compte tenu de délais trop rapprochés,

Jugeant en appel,

Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées, le secrétaire de séance MM. Marc VINCENTI et Jean-Jacques BENGUIGUI n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision,

-Décide de donner match à jouer pour le tour de Coupe U12 Futsal : MACCABI PARIS / FUTSAL PARIS XV
-Maintient la date du 04/03/2023 pour le match de Coupe U14 Futsal : PARIS ACASA / FUTSAL PARIS XV.

La présente décision n'est pas susceptible d'appel (article 31.1 alinéa f du RSG du district de Paris) mais elle est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification, dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).

****

APPEL DE L'AS PARIS d'une décision de la Commission Départementale des Statuts et Règlements du 01/02/23 :

Match n°24551688 du 22/01/2023 : SENIORS D2 – PARIS CA (2) / AS PARIS

« Lecture de la FMI où figure une réserve d'avant match déposée 45 minutes avant le début de la rencontre programmée à 13 h 00, la réserve portant sur l'homologation de l'éclairage.
Lecture du mail officiel de l'AS PARIS daté du 24 janvier 2023 confirmant la réserve d'avant match.

La commission constate grâce à FOOT200 la situation réglementaire de l'éclairage en question : pas d'homologation de l'éclairage sur l'installation du stade JULES NOEL (751140301).

La commission constate que le match qui a débuté à 13h00 s'est terminé avant 15h00.

Après étude des informations fournies par météo France le coucher du soleil étant prévu un peu avant 17 h 30. Ce qui amène la commission à considérer que le match s'est déroulé en diurne et que l'utilisation de l'éclairage n'est pas nécessaire sur cette rencontre.

La commission dit que la réserve est recevable mais non fondée.
La commission indique qu'elle maintient le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District. »

Le Comité,

Hors la présence de MM. Fabrice DARTOIS et Nuno Filipe MIGUEL qui ne participent ni délibèrent à la discussion, ni à la décision de ce dossier,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
La parole ayant été donnée en dernier au club de l'AS PARIS

Après audition de :
Pour le club du club de l'AS PARIS
- M. Nabil EL KHADRISSI, dirigeant du club AS PARIS

Pour le club de PARIS CA :
- MME. Myriam SALGADO, dirigeante
- M. Eddy CHAUVIN, Directeur Technique du club

La parole ayant été donnée en dernier à M. Nabil EL KHADRISSI, représentant le club de l'AS PARIS,

En préambule à son intervention, précise qu'il a fait parvenir au Secrétariat du District le 15 février 2023, en complément de l'appel adressé au District concernant le match cité en référence, des observations supplémentaires sur la règlementation de l'éclairage des terrains et installations sportives (sources Foot2000) et remet au Président du Comité d'Appel, une copie de ce courriel qui est lu en séance,

Considérant que M. Nabil EL KHADRISSI, considère que la réserve portait sur l'homologation de l'éclairage et que cela fait un tout avec le classement du terrain selon sa conformité,
Considérant que M. Eddy CHAUVIN du club PARIS CA précise que le classement des terrains et de l'éclairage sont 2 choses différentes, et que durant le match, du début (à 13:00) à la fin (14:57), le ciel était dégagé disposant d'une bonne visibilité ainsi que d'une température idéale,

Considérant que M. Nabil EL KHADRISSI insiste et précise qu'il ne s'agit pas d'une question de météo mais d'homologation de terrain, qu'il ne fait pas appel aux décisions antérieures concernant les terrains ou les éclairages car il s'agissait de 2 terrains différents (Stades Jules Noël et Didot),

Considérant que M. Nabil EL KHADRISSI demande au Comité d'Appel de s'appuyer sur les règlements (classement de l'éclairage et homologation des terrains),

Considérant que, selon le règlement des terrains et des installations sportives de la F.F.F., il appartient aux différentes instances fédérales (FFF, Ligues, Districts) de reprendre dans leurs Règlements des compétitions, les niveaux de classement éclairage nécessaires aux compétitions concernées, ce que confirme l'article 15.6 du RSG du District Parisien qui définit le champ d'application de l'éclairage pour les matchs de compétitions officielles,

Considérant que le match s'est déroulé en diurne et que l'utilisation de l'éclairage n'a pas été nécessaire sur cette rencontre,

Jugeant en appel,

Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées, le secrétaire de séance M. Christopher HEDER, n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision,

Confirme la décision de première instance.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris Ile de France de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions fixées par l'article 31.1 du règlement sportif de la Ligue de Paris Ile de France de Football accompagné du droit d'appel fixé à l'annexe financier du District Parisien de Football et de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

****

APPEL DE COURONNES OFC d'une décision de la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions du 17/01/23 :

Match n°24551685 du 14/01/2023 : SENIORS D2 – SEIZIEME ES (2) / COURONNES OFC

« Lecture du rapport de l'arbitre officiel, L'entraineur a intimé l'ordre à ses joueurs de rentrer aux vestiaires en cours de partie et a refusé de reprendre le jeu à la demande de l'arbitre officiel. Le score est de 2/1 à la 75ème minute.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de COURONNES OFC (-1pt ; 0 but) pour en donner le gain à l'équipe 2 de l'ES 16ème (3pts; 2 buts) et ***transmet à la commission de discipline.*** »

Le Comité,

En présence de M. Jean-Jacques BENGUIGUI, en qualité de représentant de la Commission d'organisation des Compétitions afin de répondre, éventuellement, aux questionnements du Comité d'Appel, mais qui n'a pas participé aux débats de ce dossier,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
La parole ayant été donnée en dernier au club COURONNES OFC,

Après audition de :
- M. YENDJADJ Mehdi, arbitre central officiel

Pour le club du club de COURONNES OFC
- M. DARTOIS Fabrice, Président du club
- M. TEIXEIRA PEREIRA Daniel, arbitre assistant
- M. KONATE Nouha, capitaine
- M. FLORENTIN Jordane, éducateur

Pour le club de SEIZIEME ES:
- M. MIGUEL Nuno Felipe, Président du Club
- M. FOFANA Aboubacar, arbitre assistant
- M. IGNACE Christophe, capitaine
- LUCAU Chiguy, éducateur

En préambule, les 2 Présidents déclarent en ouverture de séance avoir voulu assister à cette audience alors qu'ils n'étaient pas présents sur le terrain le jour du match pour mettre en avant la bonne entente existante entre les deux clubs et trouver l'incident regrettable.

Considérant que M. Fabrice DARTOIS, Président du club Couronnes OFC a décidé de faire appel de la décision de première instance de la Commission d'Organisation des Compétitions compte tenu de la bonne tenue du match, jusqu'à l'incident ayant provoqué la sortie des joueurs de son club du terrain à la 75ème minute, ces derniers étant encore psychologiquement sous le choc d'incidents graves ayant eu lieu le week-end précédent sur une autre rencontre,

Considérant que M. Fabrice DARTOIS considère que le capitaine de son club a pris la bonne décision en rentrant au vestiaire pour assurer leur propre sécurité,

Considérant qu'il regrette que personne n'ait été entendue en première instance,
Considérant que M. Fabrice DARTOIS déplore un changement d'arbitre de dernière minute quelques heures avant la rencontre, et suggère donc de rejouer le match,

Considérant qu'après consultation de Foot2000, il s'avère que M. YENDJADJ Mehdi, arbitre officiel a été désigné par la CDA le 10/01/2023 soit 4 jours avant le match cité en objet,

Considérant que M. FLORENTIN Jordane, éducateur du club Couronnes OFC, dit que le match n'a pas connu de problème jusqu'à la mi-temps (2-0) et que vers la 60ème minute, le climat de la rencontre a connu un changement avec une certaine animosité, d'où la présence d'échanges de coups lors des duels et assume le fait qu'il a pris la décision de quitter le terrain,

Considérant que MM. LUCAU Chiguy, éducateur et FOFANA Aboubacar, arbitre assistant, tous deux du club de SEIZIEME ES, précisent n'avoir rien à ajouter aux dires des représentants de COURONNES OFC, car le match était plutôt bien tenu même si le dernier nommé regrette que l'arbitre ne l'ait pas suivi lorsqu'il lui a signalé une multiplication de contacts puis, un échange de coups,

Considérant que M. MIGUEL Nuno Filipe, Président du club de SEIZIEME ES, dit comprendre la décision du capitaine et du coach du club de COURONNES OFC, qui ont réagi avec émotion et décidé de sortir du match, en connaissance de cause du contexte antérieur que le club connaissait avec une précédente rencontre,

Considérant que M. MIGUEL Nuno Filipe, Président du club de SEIZIEME ES, admet qu'aucune équipe n'a à reprocher quoique ce soit à l'arbitrage, sait qu'il y a des règlements qui s'appliquent mais n'est pas contre le fait de rejouer le match,

Considérant que M. YENDJADJ Mehdi, arbitre central officiel, informe le Comité que rien n'annonçait une fin prématurée à ce match dont l'ambiance était plutôt bonne malgré le froid et le vent qui baignait le terrain, et qu'il avait dû arrêter le match, vu qu'il n'y avait plus qu'une équipe sur le terrain,

Considérant que la parole ayant été donnée en dernier à M. FLORENTIN Jordane, éducateur du club de COURONNES OFC qui n'a rien à ajouter aux échanges ayant eu lieu,

Considérant qu'aucun élément nouveau ne peut être retenu après l'audition de tous les intervenants,

Considérant que la commission de première instance a fait une juste application du règlement,

Jugeant en appel,

Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées, le secrétaire de séance M. Christopher HEDER, M. Jean-Jacques BENGUIGUI, M. Fabrice DARTOIS et M. Nuno Filipe MIGUEL n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision,

Confirme la décision de première instance.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris Ile de France de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions fixées par l'article 31.1 du règlement sportif de la Ligue de Paris Ile de France de Football accompagné du droit d'appel fixé à l'annexe financier du District Parisien de Football et de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 06/03/2023 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI
Présents : MM. Toufik HAMDAOUI - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS
Excusé : MM. Arthur FLEURY - Pierre-Yves KERLOCH - Jerry TOUSSAINT
Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnerait pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNAT & COUPES

Match N° 24552012 PANAMICAINE / RACING CLUB 18 D3.B du 05/03/23
Courriel de PANAMICAINE du dimanche 05/03/23 déclarant forfait le jour du match.

La commission donne match perdu par forfait (2ème forfait) à l'équipe de La Panamicaine et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Suite à la communication des dates des deux tours préliminaires de la Coupe de France 23/24 fixées au 21/05/23 et 11/06/23.

La commission fixe les demi-finales de la coupe 75 séniors au 30/04/23.

Match N° 25601552 FOOT 130 / SPORTING CP coupe Loisir / Entreprise du 11/03/23
Courriel de la LPIFF et FOOT 130 demandant le report du match au motif match remis par la LPIFF à la même date.

La commission fixe la rencontre au 25/03/23 (date butoir)

JEUNES

U 14

Match N° 24553542 ESP PARIS 19.2 / RC PARIS 10 D2.A du 04/03/23
Courriel de RC PARIS du 02/03/23 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (3ème forfait) de l'équipe du RC Paris 10 et déclare le forfait général de cette équipe. Une amende de 100 € est infligée au club (cf annexe financière)

Match N° 24581201 COURONNES OFC 2 / AS CENTRE DE PARIS D3.C du 04/03/23
Courriel de AS CENTRE DE PARIS du 01/03/23 déclarant forfait avisé

La commission entérine le forfait avisé (1er forfait) de l'équipe de l'AS Centre de Paris.

U 16

Match N° 25116829 CA PARIS 2 / TROPS D3.D du 12/03/23
Demande de modification sur footclub, accord des 2 clubs pour jouer 23/04/23 au motif : 4 matches programmés sur le même terrain de PARIS CA.

La commission donne son accord.

Match 25116828 US PARIS XI.2 / ESP PARIS 19.3 D3.D du 12/03/23
Demande de modification sur footclub de PARIS XI US afin de jouer à 11H00 (créneau accordé par la DJS) et refusée par l'ESP PARIS 19.

La commission rappelle à l'Espérance Paris 19 les dispositions prises pour cette catégorie à compter du PV du 13/09/22 : La commission accorde en catégorie U16 les coups d'envoi à 11H afin de faciliter au service du BRES de la DJS de la Mairie de Paris la programmation des rencontres.
En conséquence, l'accord du club adverse n'est plus requis et la commission fixe le coup d'envoi de cette rencontre à 11H00.

U 18

Match N° 24580938 MINIS MAXIS / SALESIENNE 2 D3.A du 12/03/23
Demande de modification sur footclub saisie par le club de MINIS MAXIS pour un report du match au 28/05/23 au motif : beaucoup de joueurs non disponibles (préparation du BAC)

La commission ne peut prendre en considération ce motif et maintient ce match au calendrier initial.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe du club recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication (club visiteur ou arbitre officiel) alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3
LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

SENIORS D4
LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)
MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM
SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)
BUTTES CHAUMONT (PV du 24/01/23)

SENIORS FEMININES D1
CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)
PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)
SUPERNOVA (PV du 20/09/22)
PETITS ANGES (PV du 11/10/22)
SOLITAIRES FC (PV du 15/11/22)

ANCIENS D1
CAP NORD (PV du 07/02/23)

ANCIENS D2
ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)
PARIS XVII POUCHET (PV du 15/11/22)

Anciens + 45 ans
PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U18 D2
CFPP (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22
CFFP (PV du 22/11/22)
JAM (PV du 28/02/23 discipline déclassement)

U18 D3
PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)
AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)
RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)
CHANTIER UA (PC du 18/10/22)
PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22

U16 D1)
CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22
CFFP2 (PV du 06/12/22)

U16 D3
AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)
CHANTIER UA (PV du 27/09/22)
ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)
ESC Paris 20ème (PV du 22/11/22)
ESC Paris XV (PV du 29/11/22)

U14 D1
CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22
CFFP 2 (PV du 22/11/22

U14 D2
RC PARIS 10 (PV du 06/03/23)

U14 D3
RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)
ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4
MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)
ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)
AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)
ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

Le tirage des demi-finales du *28/03/2023*, dans 10 catégories reprises ci-dessous, aura lieu à 17H45 en présence d'un seul représentant par club, quel que soit son nombre d'équipes en lice. Pour la catégorie U18, le tirage pourra être avancé au 28/03/23 si les trois quart de finales restants sont joués avant cette date.

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur toutes les rencontres de coupes sauf pour celles concernant deux équipes d'un même club sur lesquelles un seul arbitre désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75.

COUPE 75 SENIORS
1/2 de finale le 30/04/23 – tirage le *28/03/23*

COUPE 75 U20
1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le *28/03/23*

COUPE 75 U18
1/4 de finale le 05/03/23 – (date butoir 09/04/23)
1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 11/04/23

COUPE 75 SENIORS Féminines
1/4 de finale le 04/03/23 – (date butoir 26/03/23)
1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le *28/03/23*

COUPE 75 U16
1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le *28/03/23*

COUPE 75 U14
1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le *28/03/23*

COUPE 75 SENIORS Amitié - FINALISTE
MACCABI PARIS METROPOLE 2 / PARIS 13 ATLETICO 3

COUPE CDM
1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le *28/03/23*

COUPE 75 Anciens
1/4 de finale le 05/03/23 – tirage effectué voir site
1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le *28/03/23*

Coupe football loisirs et critériums de SA M & SA APM
1/4 de finale le 28/01/23 – (date butoir 25/03/23)
1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le *28/03/23*

COUPE 75 U16 Amitié
1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le *28/03/23*

COUPE 75 U14 Amitié
1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le *28/03/23*

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven. | **10h00 - 13h00** | **14h00 - 18h00**

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

TÉL. : 01 88 61 98 41 / MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR